



Projet Pédagogique

ACM de Bessenay



Saison 2020 – 2021

Période du 1^{er} Septembre 2020 au 31 Août 2021

Coordination de l'ACM

Jennifer Vivert

Référente Pédagogique

Jesica Duclos

Référent Péricolaires

Jesica Duclos

Manon Romand

Céline Delorme

Equipe d'Animation

Magali Devaux

Rebecca Compère

Marie Desfarges

Camille Duperret

Cette équipe est complétée par des intervenants ponctuels.

1. Contexte

L'ACM de Bessenay est un secteur géré par la MJC de l'Arbresle. Cet ACM est le fruit d'un partenariat entre la MJC et les communes de Bessenay, Bibost, Saint-Julien sur Bibost et Courzieu.

L'ACM de Bessenay gère des actions périscolaires, et l'accueil de loisirs du mercredi. L'action extrascolaire est aussi présente avec une ouverture durant chaque période de vacances (fermeture au mois d'août et durant les fêtes de fin d'année).

Des accueils délocalisés sur chaque commune permettent d'accueillir les enfants à proximité ou dans les écoles. L'accueil de loisirs du mercredi et des vacances est quant à lui installé à Bessenay dans le bâtiment du Trapèze. Le Contrat Enfance Jeunesse englobe toutes les actions de l'ACM de Bessenay en échange constant avec les communes (fonctionnement, partenariat, tarification).

Plus largement, l'ACM est inscrit dans un réseau de structures de l'éducation populaire sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA), où six structures gèrent une dizaine d'ACM enfance et jeunesse.

L'objet de ce projet pédagogique est de clarifier les intentions pédagogiques auprès des enfants accueillis dans les différentes actions de l'ACM.

2. Projet Associatif de la MJC de l'Arbresle

L'ACM de Bessenay fait partie de la MJC de l'Arbresle, association de loi 1901 dont le siège est à l'Arbresle. Adhérent de la charte des MJC et défendant des valeurs d'éducation populaire (vivre ensemble, lutte contre les discriminations, accès aux loisirs et à la culture pour tous, laïcité et démocratie), la MJC de l'Arbresle est gérée par un conseil d'administration composé de bénévoles.

L'activité de la MJC est répartie en secteurs : animation globale (activités régulières et événements), secteur jeunesse de l'Arbresle, secteur enfance de l'Arbresle, ACM de Bully/St Germain Nuelles, secteur administratif (accueil et comptabilité), coordination jeunesse/prévention et ACM de Bessenay.

Le projet associatif de la MJC est en reconstruction. Des défis permettent de se rendre compte des chantiers entrepris pour la viabilité et la dynamique de la MJC :

- Optimiser la cohérence et l'efficacité de notre action sur le territoire. Répondre aux besoins « enfance / jeunesse » de celui-ci.
- Affirmer l'ancrage de notre projet dans l'éducation populaire et le développement durable. Développer le pouvoir d'agir des habitants et la prise de conscience citoyenne
- Contribuer au développement culturel du territoire
- Communiquer le sens de l'action MJC
- Construire les conditions de la coopération, du « faire équipe »
- Assurer la pérennité économique de la MJC

3. Objectifs du Projet Pédagogique

En lien avec le projet associatif et les valeurs que défend l'équipe d'animation, afin de garantir la sécurité affective, physique et morale des enfants, l'ACM de Bessenay a pour objectifs principaux :

- **Etre acteur de l'avancée environnementale :**

Il est important de placer les questions environnementales au cœur de nos accueils de loisirs. Nous accueillons chaque jour les adultes de demain. Se questionner sur notre pratique, notre fonctionnement et y sensibiliser les enfants, est une des priorités que nous nous fixons.

- **Accepter l'autre :**

Nous sommes un lieu d'accueil où la notion d'éducation populaire est un des fondements de notre travail. Nous nous devons d'avoir un rôle inclusif pour chaque individu en âge de participer à l'accueil de loisirs. Il est important de considérer chaque individu dans son individualité pour son intégration au sein de la collectivité. Ceci passe notamment par la prise de conscience des droits et des devoirs de chacun, avec une mise en exergue des droits de l'enfant.

Nous devons également être un lieu de partage pour tous et par tous, que cela soit à l'échelle de toutes les personnes côtoyant de près ou de loin l'accueil de loisirs (enfants, parents, animateurs, partenaires,...).

Ces objectifs guideront notre action tout au long de la saison et sur toutes les actions : périscolaire, accueil de loisirs du mercredi, accueil de loisirs jeunesse, actions familles...

Afin de pouvoir évaluer ces objectifs et de les appliquer dans le quotidien de nos actions, le tableau suivant développe les objectifs opérationnels :

Objectifs Généraux	Objectifs opérationnels
Etre acteur de l'avancée environnementale	* Participer au développement durable * Faire le tri * Créer de nouveaux partenariats * Agir en tant que consommateur
Accepter l'autre	* Approfondir la notion des droits de l'enfant * Accueillir la diversité * Offrir un lieu d'échanges pour tous et par tous

Le projet pédagogique englobant différentes actions, cette liste d'objectifs opérationnels est non exhaustive. C'est une base que l'équipe d'animation affinera selon les types d'actions, les tranches d'âges, les périodes...

L'ACM dispose en outre des moyens suivants pour mener à bien son projet : le Trapèze à Bessenay et ses 3 salles d'activités, une « doudounette » (salle de sieste et de repos), le chalet des jeunes de Bessenay, certains bâtiments communaux, des bureaux administratifs, un minibus, du matériel son et lumière, une équipe d'animation pluridisciplinaire, un budget de 300 000€...

4. Actions

Différentes actions permettront à l'équipe d'animation de développer les objectifs cités précédemment. Ces actions sont directement portées par l'ACM, ou sont le fruit de partenariats internes (autres secteurs de la MJC) ou externes (autres structures du territoire).

Accueil de loisirs vacances scolaires (pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans) :

L'accueil de loisirs est situé à Bessenay dans les bâtiments du Trapèze. Il accueille les enfants selon 3 tranches d'âges pour les mercredis et les petites vacances scolaires (3-5 ans, 6-11 ans, 11-17 ans) et quatre tranches d'âge pour les vacances d'été (les 3-5 ans, les 6-8 ans, 9-11 ans et les 11-17 ans). Les 3-5 ans ont un temps de sieste aménagé après le repas. L'ACM a la possibilité d'utiliser les minibus de la MJC afin de permettre le transport d'enfants vers des activités extérieures au centre. Un minibus sera loué pour chaque période de vacances d'été pour véhiculer les jeunes de l'Adosphère.

Deux publics fréquentent l'ACM : un public dont les familles ont un besoin de garde et un public qui inscrit les enfants ponctuellement en fonction du programme d'activités.

L'accueil de loisirs s'articule autour de temps collectifs (jeux, animations, projets d'enfants) et de temps de vie quotidienne (passage aux toilettes, repas, goûters, rangements...). L'équipe de l'ACM implique tous les enfants, quel que soit leur âge et leur commune d'appartenance. L'idée étant de créer un lieu de vie où chacun trouve sa place, participe au fonctionnement et contribue à son évolution.

L'Adosphère (accueil de loisirs jeunesse 11-17 ans) :

L'Adosphère accueille les jeunes dans les bâtiments du Chalet à Bessenay, les mercredis après-midi, durant les vacances et les vendredis et les samedis soirs de façon ponctuelle. Les jeunes sont initiateurs et acteurs de leurs projets. Le rôle de l'animateur est de créer les conditions d'une vie en collectivité et d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets (soirées, jeux, séjours, projets d'autofinancement).

5. Fonctionnement

Il est ici question des horaires, des lieux d'accueil et d'un explicatif du déroulement des actions.

Périscolaire :

	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans
7h30 – 8h20	Accueil échelonné des enfants sous forme de petits ateliers	
8h20-8h30	Accompagnement des enfants sur le site scolaire, transfert de responsabilité	
16h30 – 17h30	Prise en charge des enfants à la sortie des écoles + mise en place du temps de goûter	
17h30-18h30	Départ échelonné des enfants, mise en place de pôles d'activités	

Mercredis et vacances :

	Moins de 6 ans	Plus de 6 ans
7h30 – 9h	Accueil échelonné des enfants sous forme de petits ateliers	
9h – 9h30	Activités d'éveil et appel des enfants	
9h30 - 11h30	Activités	
11h30 – 12h15	Temps libre dirigé/ Départ et accueil des enfants	
12h - 13h30	Repas	
13h30-14h	Départ et accueil des enfants	
13h30 - 16h	Sieste (13h30 - 15h)	Temps calme (13h30-14h00)
	Activités (15h - 16h)	Activité (14h00 - 16h)
16h - 16h30	Goûter (commun parfois)	
16h30 - 17h30	Départ échelonné des enfants avec des animations	
17h30 - 18h30	Départ échelonné des enfants sous forme de petits ateliers	

Etant donné le contexte sanitaire actuel tout adulte ou enfant de plus de 11 ans devra porter un masque pour accéder à nos locaux.

6. Rôle de l'animateur

La Sécurité

L'animateur est garant de la sécurité affective, physique et morale de l'enfant lors de toutes nos actions. Afin de veiller à cela, il devra être à l'écoute des enfants et attentif à ce qu'il s'intègre dans la vie en collectivité (mis à l'écart, conflits...). Lors des activités, les animateurs veilleront à l'utilisation du matériel adapté à l'âge et leurs capacités à l'utiliser. En ce contexte sanitaire particulier, les animateurs devront particulièrement veiller à l'application des protocoles d'hygiène travaillés en amont par l'équipe de direction.

La Posture Professionnelle

Les animateurs devront être acteur principal de toutes les actions et ainsi accompagner les enfants dans le projet mis en place tout au long de l'année. Toute utilisation des téléphones portables, hors appels en lien avec l'ACM de Bessenay, n'est pas autorisée. Le langage sera adapté à l'âge de l'enfant. L'animateur est garant du règlement intérieur de l'ACM de Bessenay mais aussi de la charte des animateurs (charte interne à la MJC). L'animateur devra veiller à ne pas mélanger ses temps personnels avec ces temps professionnels.

Le Travail en équipe

Le groupe des animateurs constitue une équipe comprenant des compétences dans divers domaines. C'est pour cela que nous devons être capable de savoir partager nos idées/ projets afin d'améliorer les compétences de chacun. Les concessions ne sont pas forcément péjoratives, elles peuvent servir à laisser place à de nouvelles initiatives/idées. L'animateur devra être force de proposition lors de nos temps de préparations (partage de connaissances). Le groupe MJC est une équipe avec qui nous devons travailler (ex : journée interco, Assemblée Générale...). Nos animateurs ne sont pas employés par l'ACM de Bessenay mais bien par la MJC de l'Arbresle, ils peuvent être amenés à travailler sur d'autres structures (Bully St Germain/ Nuelles ou l'Arbresle), et vis-versa. L'équipe travaille dans le seul but de favoriser l'épanouissement des enfants au sein de notre structure MJC.

Les outils pour les animateurs

Les animateurs disposent de différents outils afin d'améliorer le quotidien de chacun. Pour notre équipe de permanents, des temps de réunions sont mis en place chaque jeudi afin de préparer les temps du mercredi ainsi qu'un temps de réunion de préparation avec notre équipe de vacataires en renfort avant chaque période de vacances. Lors de ces temps des plannings sont mis en place en fonction des objectifs pédagogiques établis afin d'informer les familles sur les actions qui seront menées.

7. Relations au sein de l'ACM

Entre les enfants

Les relations entre enfants seront basées sur l'entraide, le respect des règles de vie et du matériel. Les animateurs encourageront les enfants à partager les activités. Les enfants seront associés au fonctionnement du centre y compris dans les tâches de la vie quotidienne (rangement, vaisselle, participation au service...). Nous attendons des enfants qu'ils soient acteurs dans les locaux qu'ils occupent et fassent des propositions d'aménagement, de décoration etc...

Enfants / Equipe d'animation

Animateurs et enfants entretiendront une relation d'écoute, de partage et de confiance. Les règles de vie seront élaborées conjointement, l'objectif étant de construire avec les enfants plutôt que leur imposer un mode de fonctionnement. Les animateurs adopteront une attitude ouverte à l'échange et à l'écoute de l'enfant. Ils sauront gérer des conflits en prenant en compte les caractéristiques de chacun. Les animateurs participent activement aux différents temps d'animation et de vie quotidienne. Ils exercent leur activité en étant intégré aux groupes d'enfants.

Animateurs / Animateurs

Les animateurs forment une équipe complémentaire et sont garants de l'application du projet pédagogique. Les relations attendues doivent être basées sur l'entraide, le partage d'informations, la confiance et une préoccupation du fonctionnement et de l'organisation. Ils participent activement aux différents temps de préparation et de régulation afin d'exposer leur difficulté et de construire un partage de compétences.

Animateurs / Référents et Direction

L'équipe de direction a un rôle d'accompagnement et de formation des animateurs. A ce titre, une relation d'échange et une confiance doivent être installées afin que les animateurs puissent exposer leurs difficultés rencontrées. Animateurs et direction ont des missions différentes, mais complémentaires. C'est pourquoi le partage d'informations est primordial afin que chacun puisse agir à son niveau de responsabilité.

Equipe / Famille

Les familles sont accueillies sur l'ACM. L'équipe est capable de renseigner les familles sur la journée de l'enfant. Les familles sont également invitées à communiquer des informations qui seraient utiles à l'équipe. L'équipe attend des familles une implication au sein de l'ACM afin qu'elles puissent faire des retours sur le fonctionnement et l'organisation. Les familles peuvent solliciter les animateurs, les référents ou la direction.

Equipe / Partenaires

Avec les écoles : les animateurs occupent quelques fois les locaux de l'école. A ce titre, ils échangent avec les enseignants afin de partager des informations (absences, situation...). L'école et l'accueil de loisirs sont associés au Projet Educatif de Territoire. Un échange régulier et des partenariats permettent de co-construire des actions transversales.

Avec les communes : L'accueil de loisirs occupe des locaux communaux. Les communes sont des relais d'informations auprès des familles. Il est donc important que l'équipe informe régulièrement les élus sur les actions. Un partenariat basé sur la transparence est nécessaire afin que les partenaires puissent prévenir toute situation conflictuelle.

Avec les associations: L'accueil de loisirs entretient des partenariats avec des associations locales pour la mise en place des actions. L'équipe reste disponible pour construire avec les associations des projets. Il est important pour l'ACM de coordonner des actions en prenant en compte la législation de la DDCS.

8. Partenariats

Les partenaires privilégiés de l'ACM sont avant tout les acteurs éducatifs du territoire. L'ACM de Bessenay est intégré dans un seul et même Contrat Enfance Jeunesse au niveau de la CAF. Un Projet Educatif de territoire est en place sur chaque commune et un plan mercredi est commun à toutes, toujours en lien avec les différentes antennes scolaires et avec l'ACM.

L'objectif de la saison est de développer les partenariats avec les associations locales notamment sur le mercredi, dans le cadre du plan mercredi et durant les vacances. L'accueil de loisirs compte parmi ses partenaires :

- Caisse des Allocations Familiales du Rhône
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) du Rhône
- Mairies de Bessenay, Courzieu, Saint-Julien sur Bibost et Bibost
- Ecoles de Bessenay, Courzieu, Saint-Julien sur Bibost et Bibost
- Comité des parents d'Elèves de Bessenay
- Associations sportives et de loisirs : Molky Club de Bessenay, Boules Lyonnaises de Courzieu, Bessenay et Saint-Julien sur Bibost, Médiathèque de Bessenay, Association du Patrimoine de Courzieu, Bibliothèque de Saint-Julien sur Bibost, Club du Vallon Fleuri à Courzieu
- Forces de sécurité : Pompiers de Bessenay et Pompiers de Courzieu
- Autres structures de l'éducation populaire du territoire : Léo Lagrange Savigny, MJC Fleurieux/Eveux, MJC de Saint Pierre la Palud, MJC de Sourcieux-les-Mines, polygones Lentilly

9. Evaluation du Projet Pédagogique

L'évaluation du projet pédagogique repose sur la prise en compte des objectifs opérationnels. Les critères et indicateurs permettent de mesurer de façon précise l'évolution de nos objectifs. Là-encore, l'équipe d'animation pourra étoffer ces critères et indicateurs, notamment en fonction des tranches d'âges .

Objectifs Généraux	Objectifs opérationnels <i>L'enfant/le jeune sera capable de :</i>	Critères et Indicateurs
Etre acteur de l'avancée environnementale	- Utiliser du matériel recyclé	Les enfants ont une variété d'activités proposées, dans le fond (dominante physique, manuelle, intellectuelle...) et dans la forme (mené par l'animateur, auto arbitrage, complexité des règles...) avec comme leitmotiv la non surconsommation et la valorisation des déchets
	- Utiliser le composteur	Les enfants s'approprient les lieux et améliorent leur quotidien par des actions bénéfiques à l'environnement, notamment par le biais du composteur, réelle plus-value pour le jardin pédagogique.
	- Faire le tri sélectif	Les enfants participent au tri sélectif dans la vie quotidienne de l'ACM et tendent vers une réduction de leurs déchets.
	- Réfléchir avec son animateur sur la démarche à suivre, les améliorations à apporter	Les enfants participent volontiers à la démarche environnementale de l'ACM, sont sources de propositions, sont acteurs mais aussi initiateurs du projet. L'enfant fait des propositions sur les contenus d'activité, les modalités de la vie quotidienne et de la vie collective. Prendre en compte le contexte pour le faire évoluer... Proposer sans imposer... S'adresser aussi bien au groupe qu'aux animateurs...donner son avis...
Accepter l'autre	- Utiliser les temps de parole	Capacité à choisir et à s'engager à différents niveaux (pour une activité tout de suite, du lendemain, de la semaine suivante...), capacité à se détacher de l'animateur et/ou des copains pour avoir un choix indépendant...
	- Connaître ses droits et ses devoirs	Les règles de vie seront définies en début de période. Elles pourront être rediscutées avec le groupe et adaptées à de dernier en lui accordant une plus ou moins grande liberté en fonction de l'évolution au cours de la période. Echanger sur le fondement d'une règle... Négocier... S'engager... Concevoir les enfants comme des garants du cadre et pas seulement les animateurs... L'animateur se verra proposer des activités adaptées à l'âge des enfants, prendre en compte la volonté de « ne rien faire » aborder des activités diversifiées faisant appel à différents supports (sport, artistique, scientifique, littéraire...) et permettre aux enfants de s'épanouir dans ces domaines
	- Echanger et comprendre la diversité	Une place à chacun, chacun a sa place. Afin que tous les enfants fassent partie intégrante de l'accueil de loisirs, sans distinction d'âge, de sexe, de couleurs de peau, de handicap,...Ainsi au sein de l'accueil de loisirs, chaque enfant doit être respecté et doit respecter les autres! Ce qui implique le respect du rythme de chacun. Il est essentiel de reconnaître leurs besoins de repos, de farniente, et d'activités non organisées, et de proposer des espaces adaptés aux jeux, à la sieste, à la vie de groupe, à l'isolement. Ils pourront développer leur sens critique; élément essentiel à l'apprentissage de l'autonomie.
	- Utiliser les espaces de paroles et d'expression	Les enfants sont sources de propositions d'idées, d'aide envers les plus jeunes, régulation du groupe entre paires... capacité à créer, à sortir des jeux des étagères pour les essayer... Ils savent prendre la parole, donner un avis, communiquer avec les autres enfants et l'animateur, s'ouvrir aux autres, être impliqué dans une équipe...

Quelle évaluation ?

Le projet pédagogique est évalué à différents moments de l'année par l'équipe et les partenaires.
Sont notamment prévus durant la période :

- A. Des temps de réunion d'équipe :** Durant ces réunions, les objectifs et leur évolution sont abordés, l'objectif étant d'orienter l'action en fonction de ces objectifs, mais aussi d'affiner les pratiques, de formuler de nouvelles hypothèses et de se redonner des échéances en terme d'évaluation. Des réunions d'équipe sont organisées pour les actions périscolaires et les vacances.
- B. La place des animateurs permanents :** L'organisation mise en place permet aux enfants d'avoir des animateurs référents durant toute la saison. Ces animateurs sont les premiers observateurs et évalueront régulièrement l'évolution des actions et l'avancée des objectifs.

CONTACTS DE L'EQUIPE DE DIRECTION
--

Jennifer VIVERT

06 75 66 77 98 / clbessenay@mjc-larbresle.fr

Jesica DUCLOS

07 83 46 50 82 / jesica.clbessenay@mjc-larbresle.fr

Céline DELORME

07 68 54 48 48 / bibost@mjc-larbresle.fr

Manon ROMAND

07 81 24 68 82 / manon.clbessenay@mjc-larbresle.fr